

HYGIENE ET SECURITE

1. RECOMMANDATIONS

- **NE JAMAIS RECAPUCHONNER UNE AIGUILLE.**
- **TOUT PRELEVEMENT DOIT ÊTRE CONSIDERE COMME POTENTIELLEMENT INFECTIEUX ET MANIPULE AVEC LES PRECAUTIONS NECESSAIRES.**

- Privilégier l'utilisation du système sous vide (type Vacutainer).
- **Respecter des règles strictes de propreté des mains et d'asepsie.** Plus particulièrement en dehors du laboratoire ou le système de lavage des mains peut être non maîtrisé, utiliser le gel Hydro-alcoolique **avant chaque prélèvement.**
- Utiliser des gants à chaque fois que possible et nécessaire.
- Utiliser un antiseptique approprié.
- Ne pas provoquer de contamination.
- Ne pas replacer les aiguilles et les cotons usagés dans les sachets ou les boites de prélèvement.

2. ELIMINATION DES DECHETS

L'élimination des Déchets issus d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) est soumise à une réglementation qui nécessite pour des raisons de sécurité un tri dès leur production.

Les aiguilles ne doivent pas être re-capuchonnées, ni laissées souillées dans les boites de prélèvement. Ne rien laisser au domicile du patient.

- Tous les ustensiles **coupants ou piquants** doivent être regroupés dans des boîtes récupératrices conformes à la norme NF X 30-500.



- Les déchets **non contaminés, non coupants ou non piquants** (emballage de seringues, embouts plastiques des aiguilles, papier, ...) sont éliminés dans des poubelles ménagères.



3. CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT DE PRELEVEMENT

- En cas de prélèvement difficile (veines invisibles, trop profondes, mobiles, sclérosées, etc ...) entraînant un renoncement ou un échec, contacter le laboratoire.
- En cas de malaise sans perte de conscience : Rassurer le patient, arrêter le prélèvement et comprimer le point de prélèvement, si possible l'incliner en relevant légèrement les jambes, au besoin desserrer les vêtements. Noter l'incident sur la fiche de suivi médical.
- En cas de malaise avec perte de conscience : arrêter le prélèvement et comprimer le point de prélèvement, allonger le patient, relever légèrement les jambes et prévenir tout risque de chute et de blessure notamment en surveillant toute manifestation épileptique. Si l'état du patient le nécessite, prévenir un médecin sans laisser le patient seul, desserrer les vêtements et surveiller le pouls et/ou la TA. Noter l'incident sur la fiche de suivi médical.
- En cas de crise d'épilepsie : Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que le patient ne se blesse. Prévenir les secours sans laisser le patient seul. Noter l'incident sur la fiche de suivi médical.
- Si le malaise persiste ou au moindre doute, appeler un médecin sans laisser le patient seul. En cas d'extrême urgence, appeler le 15.
- En cas d'hématome au point de prélèvement, compresser le point de prélèvement puis appliquer une compresse alcoolisée.
- En cas d'urgence vitale, appeler le 15.

<u>Dans tous les cas</u> : Signaler l'incident et en indiquer la nature sur la fiche de suivi médical

4. CONDUITE A TENIR EN CAS D'AES

- Contacter le service des urgences :
 - CH LA ROCHELLE (urgence : tél 05 46 45 66 26 ; médecin référent : tél 05 46 45 52 39)
 - CH ROCHEFORT (urgence : 05 46 88 50 50 ; médecin référent : tél 05 46 88 56 00)
 - HIV INFO SOIGNANT tél 0 810 630 515 (réponse 24h/24 7j/7).
- Remplir le formulaire « [Formulaire à l'intention du service des urgences en cas d'AES](#) ».

Remarque : pour les cas où une prise en charge aux Urgences n'est pas requise, un certificat médical initial par un médecin de votre choix, constatant les lésions, est tout de même nécessaire. Il est à transmettre à la Sécurité Sociale pour permettre la prise en charge des sérologies de contrôle ultérieures.

